



CAEN, le 24 JAN. 2025

Madame le Maire
Présidente du Centre Communal d'Action
Sociale
17 RUE BIESTA MONRIVAL
14360 TROUVILLE SUR MER

Affaire suivie par Charline LEFETÉY
Chargée de mission ESMS
☎ : 02 31 57 17 45
e-mail : charline.lefety@calvados.fr

Lettre recommandée avec accusé de réception

Madame la Présidente,

Conformément à l'article D314-130-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) le tarif horaire plancher relatif à l'APA, la PCH et l'aide-ménagère applicable au 1^{er} janvier 2025 est établi à 24,58 €.

Le dernier arrêté de tarification du Service Autonomie à Domicile du CCAS de Trouville sur mer fixant un tarif au 1^{er} janvier 2025 inférieur à ce tarif plancher, je vous prie de trouver ci-joint un nouvel arrêté de tarification applicable à compter du 1^{er} janvier 2025 et jusqu'à la fixation d'un nouveau tarif pour cette même année.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation
L'adjoint à la directrice générale adjointe
de la solidarité
Le directeur d'appui aux politiques sociales

Serge DUCONGET

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

VU le code de l'action sociale et des familles (CASF), notamment ses articles L. 314-1, R. 314-130-1 et suivants ;

VU le rapport du Service ESMS de la Direction d'Appui aux politiques sociales du Département, fixant les montants accordés par groupes de dépenses ;

Considérant que l'évolution réglementaire implique de procéder à une révision du tarif horaire relatif à l'APA , à la PCH et à l'aide-ménagère conformément à l'article D314-130-1 du CASF;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

La tarification des prestations du service désigné ci-dessous est fixée comme suit à compter du 1^{er} janvier 2025 :

SAD CCAS DE TROUVILLE SUR MER
17 RUE BIESTA MONRIVAL
14360 Trouville-sur-Mer
N° SIRET : 26140042800049 - N° FINESS : 140006883

	1^{er} janvier 2025
TARIF UNIQUE (APA/PCH/AIDE-MENAGERE)	24,58 €